

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 29 novembre 2021 à 18 h 00, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2021-1232-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 18 h 20.

CE-2021-1233-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-1234-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 706 concernant les règles de régie interne des séances du conseil, afin de permettre au président ou au conseil de nommer un modérateur des séances du conseil, sous le numéro 706-2.*

CE-2021-1235-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 12 et ses amendements, sous le numéro 818.*

CE-2021-1236-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'adhésion au regroupement des villes de la Couronne Nord pour l'élaboration et la publication d'un appel d'offres public pour le tri et le conditionnement des matières recyclables pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 et confie à la Ville de Mascouche la responsabilité du processus menant à l'adjudication desdits contrats.

QUE la présente résolution amende la résolution du comité exécutif CE-2021-1156-DEC en date du 27 octobre 2021.

CE-2021-1237-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 18 h 30.

Président

Greffier